



COMMUNE D'HERMANCE



AVIS

Le Conseil municipal dans sa séance du 25 mars 2025 a voté la délibération suivante :

Relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F pour l'achat de l'arcade, lot PPE n° 2.01 (275 millièmes), sise 556 rte d'Hermance, parcelle n° 2451, de la commune d'Hermance et la transformation desdits locaux en commerce de proximité comprenant une épicerie-poste et une boulangerie tea-room.

Vu l'offre de vente faite à la Commune par le propriétaire d'un montant de 850'000 F ;

Vu le projet de la Commune de réunir dans un seul et même commerce, l'épicerie-poste et la boulangerie tea-room ;

Vu la DD n°328309/1 déposée en ce sens par la Commune d'Hermance le 25 août 2023 et autorisée le 28 mars 2024 par l'Office des Autorisations de Construire ;

Vu le devis des travaux réalisé par le bureau Arch'idée d'un montant de 300'000 F ;

Vu le préavis de la commission des finances du 3 mars 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 12 de ses membres
accepte par 12 oui, 0 non 0 abstention
majorité qualifiée

1. D'autoriser le Maire à acquérir l'arcade, sous le lot PPE n°2.01 sise route d'Hermance 546, parcelle n°2451, pour un montant de 850'000 F selon l'acte notarié à établir.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 875'500 F en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :



République et canton de Genève



- a. Un montant de 850'000 F pour l'acquisition du lot PPE n°2.01
- b. Un montant de 25'500 F pour les frais d'acte et autres droits.
3. D'ouvrir au Maire un crédit de 300'000 F pour la réalisation des travaux nécessaires à la réunification des locaux et à l'aménagement de ceux-ci.
4. De comptabiliser la dépense prévue aux articles 2 & 3 directement à l'actif du bilan de la commune d'Hermance, dans le patrimoine financier.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 1'200'000 F, afin de permettre l'achat du bien et l'exécution des travaux.

Stéphanie Tourette
Présidente du Conseil



Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau

Date d'affichage : 2 avril 2025

Délai référendaire : 28 mai 2025